



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le **27 OCT. 2022**

ID : 085-200061265-20221024-DL2022_8_01-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2022-8-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : **26 OCT. 2022**
- la publication le **27 OCT. 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Sabrina PROUTEAU, Philippe ROUSSEAU, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Béatrice BESSONNET à Marie-Renée GAZEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Mylène BLANCHARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT à François COURTIN.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

**Crèche de Saint Hilaire de Riez – Convention pour
l'utilisation du minibus municipal**

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

La crèche de Saint Hilaire de Riez met en place une action « passerelle » avec l'Ecole Maternelle Henry SIMON de Saint Hilaire de Riez. L'objectif est de permettre une immersion en milieu scolaire aux enfants de 2-3 ans fréquentant la crèche en accueil régulier.

Afin d'assurer le transport collectif de 6 enfants de 2 à 3 ans, le minibus communal de l'espace jeunesse du 45 Tours pourrait être mobilisé. Les responsables du 45 Tours, sont favorables à une mise à disposition ponctuelle du minibus communal auprès de la crèche de Saint Hilaire de Riez, à raison de 4 déplacements pour l'année 2022-2023.

Le projet de convention à conclure stipule que cette mise à disposition intègre une participation au coût du carburant incombant à la crèche de Saint Hilaire de Riez.

Il sera convenu d'un calendrier prévisionnel entre la crèche et l'espace jeunesse du 45 Tours.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits inscrits au BP 2022,
Vu le projet de convention de mise à disposition du minibus,
Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition du minibus du 45 Tours, dans les conditions citées au rapport, pour l'année scolaire 2022/2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 25 octobre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,

Signé électroniquement par : Jean
 Soyer
 Date de signature : 26/10/2022
 Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
 Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.